

Nom du produit :	MARKER PEN	Date de création/révision :	01.12.11 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000890_2_20111201	Remplace :	UK10634

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

**MARKER PEN**  
Vrac

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Peintures

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**CRC Industries UK Ltd.**  
Ambersil House - Wylids Road  
Castlefield Industrial Estate  
TA6 4DD Bridgwater Somerset  
United Kingdom  
Tel.: +44 1278 727200  
Fax.: +44 1278 425644  
E-mail : hse.uk@crcind.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**(+44)(0)1278 72 7200**

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

**Santé:** R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.



1 / 9

**CRC Industries UK Limited**  
Ambersil House, Wylids Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
Somerset, TA6 4DD  
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : MARKER PEN

Date de création/révision : 01.12.11 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS000890\_2\_20111201

Remplace : UK10634

Physique: R10: Inflammable.  
 Environnement: non-classifié

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient:

xylène

Symbol(s) de danger : Xn : NOCIF



Phrases de risque (R) : R10: Inflammable.  
 R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases de conseils de prudence (S): S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dispositions particulières concernant l'étiquetage: Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
xylène	1330-20-7	215-535-7	30-60	Xn	10-20/21-38	A
titanium dioxide	13463-67-7	236-675-5	30-60	-	-	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
xylène		1330-20-7	215-535-7	30-60	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2	H226, H332, H312, H315	A

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

## SECTION 4: Premiers secours

Nom du produit :	MARKER PEN	Date de création/révision :	01.12.11 Version : 1.0
Ref.Nr.:	BDS000890_2_20111201	Remplace :	UK10634

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Consulter un médecin
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
Inhalation :	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Ingestion :	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Nocif par inhalation. Symptômes: maux de gorge, toux, essoufflement, maux de tête.
Ingestion :	Risque de pneumonie. Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Nocif par contact avec la peau L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
--------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Forme des produits de décomposition dangereux  
CO,CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Nom du produit :</b>	MARKER PEN	<b>Date de création/révision :</b>	01.12.11 Version : 1.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS000890_2_20111201	<b>Remplace :</b>	UK10634

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/?/antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom du produit : MARKER PEN

Date de création/révision : 01.12.11 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS000890\_2\_20111201

Remplace : UK10634

## Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
titanium dioxide	13463-67-7	VME	10 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
titanium dioxide	13463-67-7	VME	10 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Procédures d'ordre technique :** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

**Protection individuelle :** Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

**inhalation :** En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A ou AX)

**la peau et les mains :** Porter des gants  
(nitrile)

**les yeux :** Porter des lunettes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide.
<b>couleur :</b>	Bleu.
<b>odeur :</b>	Aromatique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	> 100 °C
<b>Point d'éclair :</b>	25 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.
<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.

Nom du produit : MARKER PEN

Date de création/révision : 01.12.11 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS000890\_2\_20111201

Remplace : UK10634

Densité relative :	0.9 Non connu.
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

## 9.2. Autres informations

COV: 47 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	Nocif par inhalation. L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Nocif par contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	Peut entraîner irritation.

### Donnés toxicologiques :



6 / 9

CRC Industries UK Limited

Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,  
Somerset, TA6 4DD

Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : MARKER PEN

Date de création/révision : 01.12.11 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS000890\_2\_20111201

Remplace : UK10634

Pas de renseignements disponibles

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

non-classifié

**Donnés ecotoxologiques:**

Pas de renseignements disponibles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données expérimentales disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas de renseignements disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données expérimentales disponibles

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Produit :**

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.  
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

**Emballage contaminé :**

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

Nom du produit : MARKER PEN

Date de création/révision : 01.12.11 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS000890\_2\_20111201

Remplace : UK10634

**14.1. Numéro ONU**

Numéro UN : 1263

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition: PAINT

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe:	3
ADR/RID - Code de classification:	F1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine polluant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID - Code tunnel:	(D/E)
IMDG - Ems:	F-E,S-D
IATA/ICAO - PAX:	309
IATA/ICAO - CAO	310

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.  
 Directive 99/45/CE  
 Règlement (CE) No 1272/2008  
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

<b>Données nationales</b>	<b>(FR) France</b>
Maladies professionnelles:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les

Nom du produit : MARKER PEN

Date de création/révision : 01.12.11 Version : 1.0

Ref.Nr.: BDS000890\_2\_20111201

Remplace : UK10634

tableau n°:	produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnels: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des phrase de risques:

R10: Inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

\*Explication des mentions de danger:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.